

## CONTEXTE DE LA DEMANDE

« Il est important pour cette formation de valider en amont les objectifs avec le donneur d'ordre et chaque stagiaire, et de les formaliser ici lors de la signature »



## CONTENU

### Les RPS : De quoi parle-t-on ?

- Comment définir les RPS ?
- Que recouvrent les termes « troubles psychosociaux, stress, violence interne, violence externe, harcèlement, dissonance émotionnelle, souffrance éthique... » ?

### Causes, effets des RPS et genèse des atteintes à la santé

- Quels sont les différents facteurs de risques psychosociaux ?
- Quels sont les effets observables ?
- Quelles sont les conséquences sur la santé des salariés ?
- Quelles sont les conséquences pour l'entreprise ?
- Que montrent les recherches scientifiques sur les RPS ?
- Quels sont les différents modèles de compréhension du lien entre travail et santé ?

### Prévention primaire, secondaire, tertiaire

- Quand agir ? Quels indicateurs permettent de dépister la présence de RPS ?
- Comment agir ? Les trois niveaux d'intervention en prévention des RPS
- Exemples d'actions de prévention des RPS
- Quels sont les **facteurs de bien-être au travail** ?

### **Approche juridique et réglementaire**

- Que disent les textes ?
  - o Codes du travail, pénal, de la Sécurité Sociale, jurisprudence, ANI, QVT...
- Quelles sont les obligations de l'employeur ?
  - o Identifier les risques psychosociaux comme risques professionnels
  - o Intégrer les risques psychosociaux dans le Document Unique...

### **Ressources et relais mobilisables en prévention des RPS**

- Les acteurs internes et externes
- Les institutions et leur rôle respectif
- Les documents et sites Internet de référence



### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

---

- Méthode interactive
- Alternance d'apports théoriques et exercices d'application
- Remise de supports et grilles d'analyses des RPS
- Etudes de cas :
  - o sur la base des documents et vidéos de l'INRS
  - o sur des situations professionnelles préparées en amont et exposées par les participants le cas échéant (excluant toutes situations internes)
- Salle de formation adaptée, accessible PMR



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

---

**A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :**

Faire le lien entre une situation de travail, les facteurs de risques et leurs effets, et comprendre les mécanismes et les enjeux des RPS pour pouvoir les prévenir :

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel
- Connaître les facteurs présents dans les situations de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS et les différencier par famille de risques
- Comprendre les effets sur la santé, les conséquences pour l'individu et l'entreprise
- Identifier les différents modes d'action en prévention des RPS
- Connaître les exigences légales et réglementaires
- Appréhender les responsabilités de l'employeur dans la prévention des RPS



## PUBLIC

---

- Par exemple :
  - o Infirmier(e)s de santé au travail et assistant(e)s sociaux/socials d'entreprise,
  - o Service RH, sous réserve des conditions ci-dessous
- Groupe de 10 personnes maximum



## PREREQUIS et conditions de réalisation de la formation

---

Cette formation est conforme au cahier des charges de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et de l'INRS.

Les conditions suivantes sont essentielles au bon déroulement de la formation :

- Inscription des stagiaires sur la base du volontariat
- Protection de la parole
- Confidentialité des données échangées lors de la formation
- Situations de travail présentées hors du contexte de l'entreprise
- Centrage sur les activités de travail et exclusion de la recherche des responsabilités

Un **engagement réciproque** sur le respect de ces conditions de réalisation sera exprimé dès le démarrage de la formation.



## ACCESSIBILITE

---

- Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.



## MODALITES D'EVALUATION

---

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation est remise.  
L'atteinte des objectifs est évaluée au travers de Quizz et d'exercices « cas pratiques ».



## RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'Article L 4121-1 du code du travail stipule que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels ; 2° **Des actions d'information et de formation** ; 3° La mise en place d'une organisation et des moyens adaptés... »

Durée de la formation : 14 heures

Tarif : \_\_\_\_\_ € nets de taxe, déplacements inclus

(structure non assujettie à la TVA)

Lieu de formation : à définir

Dates et horaires : à définir

Formateur : à définir



125 Route de Paris 03410 Saint Victor



[formation@prestarh.fr](mailto:formation@prestarh.fr)



04 43 31 13 56

**Pour s'inscrire à une session, il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.**